

**DELIBERATION n° 44- 2017**

En date du 04 Juillet 2017

Portant sur l'attribution de subventions aux associations

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 04 Juillet 2017 à 20H00 selon convocation en date du 27 Juin 2017 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mme Marie-Claude JANICOT étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, Adjoints.

Mmes TOUCAS Hélène, DUVAL Patricia, SANCHEZ Marie Hélène, DE PAIVA Régine, BASSALER Virginie, Conseillères Municipales

Mrs PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, MORELON Alain, GAILLARD André, PAGE Stéphane, SIMON Patrick Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

VANDENBROUCKE Gérard pouvoir à Joël GARESTIER

CARRILLO Martine pouvoir à Christelle AUPETIT BERTHELEMOT

LACORRE Séverine pouvoir à Hélène TOUCAS

THIBEAUT-GUILLON Claude pouvoir à André GAILLARD

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes pour	23
Vote contre	0
Abstentions	0

Le maire propose au Conseil Municipal pour l'exercice 2017 d'octroyer les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS**Propositions à la municipalité 2017****SUBVENTIONS PROPOSEES**

A.C.C.A	580,00 €
Aéromodélisme	170,00 €
Amicale du personnel	2 000,00 €
ASOLIM	75,00 €
Association 2000 pattes	100,00 €
Association club bel Automne	1 000,00 €
Association des scléroses en plaques (AFSEP)	50,00 €
Association Gym club	720,00 €
Association KM 42	640,00 €
Association sportive AS ST Just	1 070,00 €
Badminton Martellois	880,00 €
CHAL Action d'animation Hôpital Chastaingt	50,00 €
Comice intercommunal (Aureil, feytiat, Panazol, St Just)	500,00 €
Comité des Fêtes	1 500,00 €
FNACA	200,00 €
FNATH (accidentés de la vie) Section Panazol	160,00 €
Hand Ball Club Martellois	1 050,00 €
Just à Velo	530,00 €

KSK	340,00 €
La compagnie de l'hippocampe	100,00 €
La Croix Rouge	1 000,00 €
Les cavaliers de Bellefond	150,00 €
Ligue nationale contre le cancer comité départemental HV	50,00 €
Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation Périgord -limousine Beynac	100,00 €
MECAN'X	200,00 €
Mouvement Vie libre (lutte contre alcoolisme)	50,00 €
MRAP (mouvement contre le racisme)	50,00 €
Old School Customs 87	150,00 €
PEP (Pupilles Enseignement Public)	50,00 €
Planning Familial	50,00 €
Prévention routière	50,00 €
Sporting Basket club	340,00 €
Saint Just culture loisirs	1930,00 €
Tennis club	440,00 €
Union fédérale Limousine des anciens combattants	420,00 €
Volley Ball club Martellois	110,00 €
TOTAL	16 855.00 €
SUBVENTIONS EXEPTIONNELLES	
CM Promotions pour les actions de communication au bénéfice de la Commune à l'occasion de compétitions motos (Christophe Meillat)	500,00 €
La compagnie de l'hippocampe	500,00 €
Comice Intercommunal (Aureil, Feytiat, Panazol, st just)	200,00 €
Association KM 42	250,00 €
Saint Just culture loisirs	250,00 €
Hand Ball Club Martellois	200,00 €
Tennis club	250,00 €
Basket Club	250,00 €
TOTAL	2 150.00

Le total général s'établit à 19 005.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

- D'adopter la présente délibération.



Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 04 Juillet 2017

Joël GARESTIER

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
- Publié le

Transmis en préfecture le